

Strasbourg, le 25 janvier 2019

Madame la Directrice académique des services
de l'Education Nationale du Bas-Rhin

à

pour attribution :

Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles du Bas-Rhin

s/c Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale chargés de circonscription
du 1^{er} degré

pour information :

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du 2nd degré

Division du 1^{er} degré

**Objet : ouverture à l'enseignement dans des postes relevant de l'adaptation et
de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH).**

Affaire suivie par
Anne JULLIERE
Téléphone
03 88 45 92 12
Télécopie
03 88 61 43 15

Courriel
anne.julliere@ac-strasbourg.fr
Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez vous
de 13h 30 à 17h

Dans le cadre de la politique inclusive, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance une nouvelle disposition pour les enseignants qui souhaiteraient enseigner dans des postes relevant de l'ASH.

1- Disposition

Tout instituteur ou professeur des écoles souhaitant s'informer pour postuler sur un poste en ASH peut se faire connaître auprès de l'inspecteur de sa circonscription ET du bureau de la gestion collective de la division du 1^{er} degré. L'inspecteur de sa circonscription organisera en concertation un ou plusieurs temps d'observation et/ou de rencontre avec des enseignants actuellement en poste en ASH.

2- Postes concernés

L'ensemble des postes en ASH listés ci-dessous sont concernés.

- Coordonnateur d'ULIS école collège ou lycée professionnel
- Enseignant en SEGPA ; EREA ;
- Enseignant en ERPD
- Enseignant en établissement spécialisé (Institut médico-éducatif ; Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique ; enseignement en milieu hospitalier, en milieu pénitentiaire)
- Enseignant en dispositif spécifique (Unité d'enseignement maternelle autisme, Ulis autisme,...)
- Enseignant référent handicap

Afin de mesurer pleinement les missions attendues, des fiches métier accompagnées de vidéos sont consultables sur le site ASH67 – onglet Formation et Carrière- sous onglet MOUVEMENT- Fiches métier ASH

Lien : <http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/formation-et-carriere/>

3- Mouvement

Dans le cadre du mouvement 2019, les enseignants titulaires du CAPASH ou du CAPPEI pourront accéder à ces postes à titre définitif dans le respect des règles du mouvement.

Les enseignants non titulaires du CAPASH ou du CAPPEI pourront postuler sur ces postes qu'ils occuperont à titre provisoire. Ceux qui disposent d'un poste définitif pourront demander le maintien de ce poste dans la limite de 2 ans.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Frédérique RAUSCHER, Inspectrice de l'Éducation Nationale chargée de la circonscription de l'ASH :
03-88-45-92-30
ienash67@ac-strasbourg.fr

La Directrice académique,

Anne-Marie BAZZO

